



36^{ème} Rallye de FOURMIES en AVESNOIS

4 et 5 aout 2018

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le Vendredi 1 JUIN 2018 à minuit
Ouverture des engagements	A la parution du règlement
Clôture des engagements	Le Lundi 23 Juillet 2018 à minuit
Parution du Road-Book	Le Samedi 28 Juillet 2018 à 9 heures
Reconnaisances	Les reconnaissances auront lieu le Samedi 28 Juillet de 9h à 18h, le Vendredi 3 Aout 2018 de 9h à 18h00 et le Samedi 4 Aout de 9h à 12h 30 sauf pour MONSVILLE II de 9h à 13h 30.
Vérifications administratives	Le Samedi 4 Aout 2018 de 9h 30 à 14 h 30 à l'Hôtel de Ville de FOURMIES
Vérifications techniques	Le Samedi 4 Aout 2018 de 10h à 15 h 30 sur la Place Verte à FOURMIES
Pré-vérifications administratives	A la prise du Road-Book (*)
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Le Samedi 4 Aout 2018 à 14h00
Publication de la liste des équipages autorisés	Le Samedi 4 Aout 2018 à 17h 15 au tableau d'affichage Officiel
Publication des heures et ordre des départs	Le Samedi 4 Aout 2018 à 17h 15 au tableau d'affichage Officiel
Départ de la 1 ^{ère} étape	Le Samedi 4 Aout 2018 à 18 h 00 sur la Place Verte à FOURMIES
Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Le Samedi 4 Aout 2018 à 19 h 46 sur la Place Verte à FOURMIES
Affichage du classement provisoire de la 1 ^{ère} Etape	Au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture dans la dernière ES au Tableau d'affichage officiel Les pénalités routières seront appliquées après le départ de la 2 ^{ème} Etape
Affichage des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Le Samedi 4 Aout 2018 à 23 heures sur la Place Verte à FOURMIES au Tableau d'affichage officiel
Départ de la 2 ^{ème} étape	Le Dimanche 5 Aout 2018 à 8 heures sur la Place Verte à FOURMIES
Arrivée du Rallye	Le Dimanche 5 Aout 2018 à 16 h 05 sur la Place Verte à FOURMIES
Affichage du classement provisoire Final	Au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Le Dimanche 5 Aout 2018 à 16 h 30 au Garage SPEEDY, Zone Commerciale CARREFOUR, Rue Théophile Legrand à FOURMIES.
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée au fil des arrivées

LIEUX :

Distribution des Road-Book & pré-vérifications	Café du Gymnase Rue FAIDHERBE à FOURMIES
Vérifications administratives	Hall de l'hôtel de ville de FOURMIES
Vérifications techniques	Place Verte à FOURMIES
PC Course	Hôtel de ville de FOURMIES
Collège des commissaires	Hôtel de Ville de FOURMIES
Tableau d'affichage officiel	Hall de l'hôtel de ville de FOURMIES
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place Verte à FOURMIES
Parc d'assistance	Place Verte à FOURMIES

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SAMBRE ET HELPE organise les 4 et 5 Aout 2018 un Rallye intitulé :

36^{ème} Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 8 Mai 2018 sous le n° 2218 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 379 en date du 14 Mai 2018 .

Comité d'Organisation

Président	Daniel DESCAMPS
Membres	Les membres du Comité Directeur de l'ASA SAMBRE ET HELPE
Secrétariat	39 Route de Rainsars ZOREES 59440 SEMERIES tel : 06 81 61 77 95 ; daniel.descamps041@orange.fr ; https://rallye-fourmies-avesnois.fr .
Permanence pendant le Rallye	Hôtel de Ville 59610 FOURMIES tél : 03 27 59 69 91

Organisateur administratif et technique

Nom : Daniel DESCAMPS ASA SAMBRE ET HELPE

Adresse : 39 Route de Rainsars ZOREES 59440 SEMERIES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la ligue	François LANGLET	LIC 1559 01/02
Président du collège des commissaires sportifs	Colette LEOBET	LIC 7042 01/08
Membres du collège des commissaires sportifs	J. François ROUSSELLE Patrick GRENIER	LIC 2589 01/12 LIC 220147 01/12
Directeur de course	Thomas LEMIRE	LIC 35253 01/11
Directeur de course adjoint + RALLYE 2	Mathieu LANGLET	LIC 122227 01/01
Adjoints a la direction de course PC	Martine PICHELIN Claude ROJ	LIC 18416 01/11 LIC 142485 01/11
Adjoints à la direction de course sur les ES	Patrick PERRIN Pascal POINSENET	LIC 6678 01/12 LIC 8910 03/25
Adjoint à la direction de course voiture tricolore	François LANGLET J. Paul MAILLARD	LIC 1559 01/02 LIC 73 01/12
Adjoint à la direction de course voiture 00	Julien GRESSIER	LIC 161143 01/11
Voiture autorité	Daniel DESCAMPS	LIC 210042 01/09
Commissaire technique responsable + RALLYE 2	Jean Michel DESSE	LIC 5538 01/12
Commissaires techniques	Régis THILMANY Yves VANACKERE Bernard POTTIER Michel LEBEAU	LIC 110645 01/11 LIC 16711 01/12 LIC 5010 01/12 LIC 8842 01/01
Chargés des relations avec les concurrents Responsable	Michel TESNIERE Océane POINSENET	LIC 125487 13/17 LIC 126543 01/11
Responsable de la Presse	Olivier DELSEAUX	LIC 240589 01/99

Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRESNE
---	---

Responsable du chronométrage	Jean Philippe BACQ	LIC 5147 01/02
Juges de faits	J. Jacques RODRIGUEZ Nicole RODRIGUEZ	LIC 6857 07/01 LIC 30703 04/08

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS compte pour la **Coupe de France des Rallyes 2018**, coefficient 3 et pour le **championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE (Pilotes et copilotes) 2018** et pour le **Challenge ASA SMABRE et HELPE / Michel POSEZ**. Le Rallye de FOURMIES en AVESNOIS autorise la participation des concurrents étrangers.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation <https://rallye-fourmies-avesnois.fr> et qui auront lieu le Samedi 4 Aout 2018 entre 9h 30 et 14h 30 dans le hall de l'hôtel de ville de FOURMIES.

Les vérifications techniques auront lieu 30 minutes après la fin des vérifications administratives à FOURMIES Place Verte.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage SPEEDY, Zone Commerciale CARREFOUR, Rue Théophile Legrand à FOURMIES. Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye National de FOURMIES en AVESNOIS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 23 Juillet 2018 à Minuit – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : Vincent JUSTICE 13 Rue du Moulin 59219 ETROEUNGT ou par mail à justice.vincent@orange.fr, mais dans ce cas la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 420 € (y compris contribution Commissaires), 320 € pour les équipages (pilote et copilote) licenciés à l'ASA SAMBRE ET HELPE (y compris contribution Commissaires), 370 € (y compris contribution Commissaires) pour les équipages dont un membre est licencié à l'ASA SAMBRE ET HELPE.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 840 € (y compris contribution Commissaires), 640 € pour les équipages (pilote et copilote) licenciés à l'ASA SAMBRE ET HELPE (y compris contribution Commissaires), 740 € (y compris contribution Commissaires) pour les équipages dont un membre est licencié à l'ASA SAMBRE ET HELPE.
- **La somme de 6 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement**, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du co-pilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée Place Verte à FOURMIES.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (en chèque ou en espèces de **200€**).

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur.

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un **accident** survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Le matériel de fixation sera fourni gratuitement au moment des vérifications et devra être installé selon les directives qui seront données. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P : Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS représente un parcours de **248,810 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales sur 3 parcours différents d'une longueur totale de **122, 180 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3, 5, 7	VALLEE DE L'HELPE CARREFOUR SARS POTERIES	19,000 Km	X4	76,000 Km
ES 2	VILLE DE FOURMIES	1,480 Km	X1	1,480 Km
ES 4, 6, 8	MONSVILLE II	14,900 Km	X3	44,700 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu le Samedi 28 Juillet de 9h à 18h, le Vendredi 3 Aout 2018 de 9h à 18h00 et le Samedi 4 Aout de 9h à 12h 30 sauf pour MONSVILLE II de 9h à 13h 30.

Le nombre maximum de passages autorisés sera de **3**.

Concernant l'ES 2 « VILLE DE FOURMIES », une partie de la spéciale se déroulant en sens interdit à la circulation devra s'effectuer à pieds.

ARTICLE 7P. DIPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaisons orange
- Chef de poste : Chasubles orange.

La couleur des chasubles doit être en adéquation avec les RTS.

7.3.17. Nouveau départ après abandon/Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.

- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.
- * NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.
- Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 7.5.12.1EPREUVE SPECIALE « EN BOUCLE »

Lors de l'épreuve spéciale **ES 1-3-5-7** se déroulant en boucle et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

pur ces ES, les départs sont donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant

ARTICLE 7.5.16 :

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

ARTICLE 7.5.17.2 :

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

7.5.17.4P ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une ES), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

03.21.81.47.19

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

. Les chèques correspondants à la remise des prix seront envoyés par courrier dans les 72h suivant la fin de l'épreuve

		1 er	2ème	3ème	4ème	5ème
Classement Général		420€	250€	200€		
Par Classement						
	De 1 à 3 Partants	150€				
	De 4 à 5 Partants	220€	180€			
	De 6 à 10 Partants	250€	200€	180€		

	De 11 à 15 Partants	370€	270€	200€		
	Plus de 15 Partants	420€	290€	210€	90€	50€
Équipage Féminin		220€				

Les prix en espèces ne sont pas cumulables

Pour la remise des prix, les classes suivantes seront regroupées : N et FN ; A et FA ; R et FR.

Il sera distribué de nombreuses coupes.

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées

